

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER**

Procès-verbal de la session extraordinaire des membres du conseil de la municipalité de Colombier, tenue jeudi 21 septembre 2023 à 19h00 à la salle Narcisse Tremblay, sous la présidence de madame Claire Savard, maire de Colombier.

Sont présents :

Joannie Tremblay-Miller	Conseillère siège	1
Caroline Tremblay-Boulianne	Conseillère siège	2
Marcel Dumont	Conseiller siège	4
Alain Gauthier	Conseiller siège	6

Sont absents :

David Dumont	Conseiller siège	3
Catherine Conroy	Conseillère siège	5

Assistait également à la session :

Milaine Charron	Directrice générale et greffière-trésorière
-----------------	---------------------------------------------

PROCÈS-VERBAL

1. Administration

- 1.1 Ouverture de la session extraordinaire
- 1.2 Avis de convocation
- 1.3 Vérification du quorum
- 1.4 Mandat Memotech projet accès à la Rivière-Bersimis
- 1.5 Mandat à Simexco projet aire de jeux d'eau
- 1.6 Programme TECQ ponceau ruisseau Charron
- 1.7 Programme PAVL
- 1.8 Mandat projet marais Hickey

2 Période de questions

3. Levée de l'assemblée

4. Fermeture

OUVERTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

Son honneur la mairesse madame Claire Savard ouvre la session extraordinaire.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Cinq (5) des sept membres du conseil sont présents, le quorum est constaté.

2023-09-21-156

MANDAT MEMOTECH PROJET ACCÈS À LA RIVIÈRE-BERSIMIS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Colombier a comme projet l'aménagement pour un accès sur les lots 5 737 835 et 5 737 836 à la Rivière-Bersimis ;

CONSIDÉRANT QUE Memotech a déjà été mandaté pour réaliser le plan d'aménagement, résolution 2023-05-09-77 ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission du plan d'aménagement de Memotech comprend :

- Stationnement 24 500 \$
- Chemin d'accès 10 500 \$
- Escalier 5 500 \$
- Géotextile 1 500 \$
- Supervision 7 500 \$
- Plantation 9 000 \$
- Mur de soutien 11 000 \$
- Excavatrice 8 000 \$

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil mandate Memotech pour la supervision de la réalisation des travaux de l'aménagement pour un accès à la Rivière-Bersimis ;

QUE le conseil municipal accepte le montant total de 77 500 \$ taxes non comprises, pour la réalisation des travaux énumérés ci-haut.

Claire Savard, Maire

2023-09-21-157

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE SIMEXCO

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier est admissible au Programme de mise en valeur intégrée en raison de la réalisation par Hydro-Québec du projet aire de jeux d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière (PMVI) pour le projet aire de jeux d'eau a été accepté ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte la soumission de Simexco au montant de 149 423.09 \$, taxes non comprises ;

QUE Simexco, sise au 1709, montée Sainte-Julie, Sainte-Julie (Québec) J3E 1Y2, exécute les travaux comme indiqué dans son bordereau de soumission.

QUE la date limite pour terminer les travaux soit fixée au 24 juin 2024.

Claire Savard, Maire

2023-09-21-158

PROGRAMME TECQ 2019-2024 PONCEAU RUISSEAU CHARRON

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Colombier a lancé un appel d'offres sur invitation pour le remplacement du ponceau ruisseau Charron, dans le cadre du programme TECQ 2019-2024 ;

CONSIDÉRANT QU' à la date de l'ouverture des soumissions, soit le 15 septembre 2023 à 10h01, deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres ;

- Excavation A. Savard
- Excavation Durand & Fils

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire affiche un prix de 119 422, taxes en sus ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Excavation A. Savard au montant de 119 422 \$, taxes en sus, pour le remplacement du ponceau au ruisseau Charron, conformément au bordereau de soumission.

Claire Savard, Maire

2023-09-21-159

PROGRAMME PAVL POUR RECHARGE GRANULAIRE

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux ;
- L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
- Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise Monsieur Paul Lapointe, inspecteur municipal, à signer cette demande ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS,

QUE le Conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Paul Lapointe, inspecteur municipal est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Claire Savard, Maire

2023-09-21-160

MANDAT À L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT PROJET MARAIS HICKEY

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier désire réaménager le site du marais Hickey de la façon suivante :

• Affiche du site (Marais à Hickey)	897 \$
• Installation abris solaires	6 190 \$
• Installer des lumières solaires	100 \$
• Lunette d'approche sur pied	15 496 \$
• Planter des vivaces	200 \$
• Décoration, roches, etc.	50 \$
• Bancs/table	549 \$
• Imprévue	1 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le Conseil mandate l'agente de développement à présenter ce projet au programme de soutien à la vitalisation auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS,

QUE le Conseil mandate l'agente de développement, à faire une demande à la MRC de la Haute-Côte-Nord au programme de soutien à la vitalisation pour le réaménagement du site du marais à Hickey pour un montant total de 24 483 \$, tel que mentionné ci-haut, taxes en sus ;

QUE la Maire madame Claire Savard et/ou la directrice générale et greffière-trésorière madame Milaine Charron soit autorisée à signer tout document concernant ce projet.

Claire Savard, Maire

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Caroline Tremblay-Boulianne propose de lever l'assemblée extraordinaire à 19 heures 22 minutes.

SON HONNEUR LA MAIRESSE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Claire Savard

Milaine Charron